

24-C-0041

Séance du vendredi 9 février 2024

DELIBERATION DU CONSEIL

VILLENEUVE D'ASCQ -

**RESTAURATION DU CLOS COUVERT ET AMENAGEMENT DU PARC DU LAM -
APPEL D'OFFRES OUVERT - DECISION - FINANCEMENT**

I. Exposé des motifs

Par la délibération n° 23-C-0210 du 30 juin 2023, le Conseil de la Métropole a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour les travaux de la seconde phase de restauration du clos couvert du Musée du LaM à Villeneuve-d'Ascq pour un montant estimé à 10 000 000 € HT (date de valeur février 2023), réparti en 6 lots comme suit :

- lot 1 - Maçonnerie - Ravalement - Étanchéité multicouches, estimé à 4 567 000 € HT ;
- lot 2 - Étanchéité - Membrane, estimé à 805 000 € HT ;
- lot 3 - Menuiseries extérieures, estimé à 1 725 000 € HT ;
- lot 4 - Échafaudages, estimé à 1 495 000 € HT ;
- lot 5 - Espaces verts et mobilier, estimé à 862 500 € HT ;
- lot 6 - Aménagements intérieurs, estimé à 545 000 € HT.

La phase PRO-DCE des études de conception a permis d'affiner les estimations comme suit :

- lot 1 : 5 430 000 € HT sans variante, 6 078 452 € HT avec variante ;
- lot 2 : 940 000 € HT sans variante, 1 522 547 € HT avec variante ;
- lot 3 : 1 568 000 € HT ;
- lot 4 : 1 490 000 € HT ;
- lot 5 : 798 000 € HT ;
- lot 6 : 370 000 € HT .

La variante des lots 1 et 2 correspond à la mise en œuvre d'une solution d'étanchéité des toitures avec un matériau en verre cellulaire aux caractéristiques techniques et de durabilité nettement supérieures à une solution usuelle (type laine de roche ou polyuréthane).

Ainsi, un appel d'offres ouvert a été lancé, avec une publication de l'avis d'appel public à concurrence le 20 octobre 2023. La date limite de remise des offres était fixée au 12 janvier 2024 à 12 h 00.

La commission d'appel d'offres réunie le 7 février 2024 a décidé pour le :

- lot 1 - Maçonnerie - Ravalement - Étanchéité multicouches : d'attribuer au groupement ETANDEX (mandataire) / S.A.S. CHEVALIER NORD (cotraitant) pour un montant de l'offre variante de 5 943 554,52 € HT ;
- lot 2 - Étanchéité - Membrane : d'attribuer à la société NORD FRANCE COUVERTURE pour un montant de l'offre variante de 1 194 903,79 € HT ;
- lot 3 - Menuiseries extérieures : de prendre acte du caractère infructueux de la procédure en raison de la réception d'une offre inacceptable et d'une offre irrégulière ;
- lot 4 - Échafaudages : d'attribuer à la société RÉALISATIONS TUBULAIRES S.A.S. pour un montant de 953 901,50 € HT ;
- lot 5 - Espaces verts et mobilier : d'attribuer à la société ID VERDE pour un montant de 699 926,92 € HT ;
- lot 6 - Aménagements intérieurs : aucune offre reçue.

En application de la délibération n° 23-C-0210 du 30 juin 2023 :

- pour le lot 3, suite à la déclaration sans suite pour cause d'infructuosité, une procédure avec négociation mobilisant les opérateurs économiques ayant répondu à la consultation initiale sera engagée conformément au 6° de l'article R. 2124-3 du code de la commande publique ;
- pour le lot 6, suite à la déclaration sans suite en raison d'une absence d'offre, un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence sera engagé conformément à l'article R. 2122-2 du code de la commande publique.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1. D'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer les marchés attribués (lots 1, 2, 4 et 5) ;
2. D'autoriser le Président ou son représentant délégué à lancer les procédures indiquées ci-dessus pour les lots 3 et 6, dont le montant est estimé respectivement à 1 568 000 € HT et 370 000 € HT ;
3. D'autoriser le Président ou son représentant délégué à attribuer les marchés pour les lots 3 et 6 ;
4. D'imputer les dépenses aux crédits inscrits au budget général en section investissement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ